



Ville de Cannes

LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 26/1425

ARRETE

ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION GENERALE DES ARRETS MINUTES, DES AIRES DE DEPOSES MINUTES, DES AIRES DE LIVRAISONS ET DES AIRES DE LIVRAISONS MUTUALISEES SUR LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-10 alinéa 4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière dans l'article 55-c-2 de sa quatrième partie modifiée en date du 06 décembre 2011,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant que les arrêtés antérieurs sont abrogés,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules sur certaines voies de la commune de Cannes et instaurer un stationnement minute gratuit, des arrêts minutes, des aires de déposes minutes, des aires de livraisons et des aires de livraisons mutualisées sur certaines voies de la commune de Cannes afin de favoriser des rotations du stationnement près des commerces,

ARRETE

ARTICLE 1

À compter de la signature du présent arrêté, il sera régularisé les stationnements minute gratuits, les arrêts minutes, les aires de dépose minute, les aires de livraisons et les aires de livraisons mutualisées sur le territoire de la commune de Cannes, les horaires de ces arrêts ainsi que leur durée limite d'utilisation sont définis dans la liste annexée au présent arrêté.

Mise en ligne le 11/02/2026
jusqu'au 11/04/2026

ARTICLE 2

Définition : Les termes « arrêt » et « stationnement » sont définis à l'article R110-2 du Code de la Route :

- « arrêt » désigne l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.
- « stationnement » désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'arrêt.
- le terme « livraison » désigne toute opération de chargement ou de déchargement de marchandises d'un véhicule automobile ou poids lourds effectuée à partir de la voie publique.

ARTICLE 3

Les dispositifs du présent arrêté s'appliquent sur les emplacements figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

Les véhicules en stationnement pendant les périodes et au-delà de la durée fixée par la liste annexée du présent arrêté modifié, sont en stationnement interdit.

La violation des règles au présent arrêté constitue une infraction réprimée par l'article R417-10 alinéa 4.

Tout véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire en application de l'article L325-1 à L325-3 du Code de la Route.

La présente réglementation entrera en vigueur dès la mise en signature du présent arrêté.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire par panneau B6a1 et panonceau M6f et M6a portant mention de la période et de la durée maximum de stationnement est "interdit" et le panonceau fourrière compléter par une signalisation verticale supplémentaire indiquant les temps, horaires, sera mise en place par le service Circulation de la ville de Cannes.

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la
Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le

10 FEV. 2026



Pour le Maire,
Pour l'Adjointe déléguée absente,
La Conseillère Municipale subdélégée,
Sandrine BERGERE MORANT

Arrêt-minute / dépose-minute / Livraison / Livraison mutualisée Arrêt-minute

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
Place arrêt minute	Total Nombre de places		327		
AVENUE DE FRANCE					
	n° 25	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
AVENUE DE GRASSE					
	n° 305	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	n° 132	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi + bibliobus	<nul>	
	n° 339	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	89	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	n° 252	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	77 face à la rue escarras/Louis Blanc	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	n° 323	2	24h/24 - 7j/7 - 30 mn Maxi	<nul>	
	n° 185	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
AVENUE DE LERINS					
	n° 28	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
	face à la place Saint Jin-Jin	2	les mardi et vendredi de 8h à 20 h - 30 mn Maxi ; libre au-delà	<nul>	
AVENUE DE VALLAURIS					
	face au n°1	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
AVENUE DES ANGLAIS					
	n°17	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>	
AVENUE DES BROUSSAILLES					
	n° 22	2	<nul>	<nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE DOCTEUR RAYMOND PICAUD					
		n° 60	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 26	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE DU CAMP LONG					
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE DU CEDRE					
		n° 1	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE DU PETIT JUAS					
		n° 17	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE DU VERT COTEAU					
		face au n°8	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE FRANCIS TONNER					
		N 97 - 101	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 39	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N100	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 131 - 135	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n120	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N122	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N94	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 97 - 95	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 55	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 60	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		N 87	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 137 - 139	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 107	6	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 119	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 69	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 75	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 109 bis	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 53	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 66	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N151	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER					
		parking villa les bleuets	5	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE MARECHAL JUIN					
		n° 79	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 32	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 46 - 48	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 69	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 73	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 120	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 114	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 97	5	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE MICHEL JOURDAN					
		n°67	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 27	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	devant Cannes Bel Age
		face au n°81	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au n° 106	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°87	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°88	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 28	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n° 1	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		face au n° 9	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
AVENUE MONTE-CARLO					
		n° 2-4	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 9	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 3-5	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE REINE ASTRID					
		n° 6	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE SAINT-JEAN					
		n°12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au n° 8	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		Face au n 3	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
AVENUE SAINT-LOUIS					
		n° 21-23	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE SELVOSA					
		n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD ALEXANDRE III					
		Sous pont SNCF angle bd de la Croisette	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 22	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		4	3	<nul>	<nul>
BOULEVARD CARNOT					
		entre le n° 75 et le n° 77	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD D'ALSACE					
		n°2	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD DE LA CROISSETTE					
		n°82	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD DE LA FERRAGE					
		n° 27 bis	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 9	1	30 min de 8h à 20h	<nul>
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE					
		face n° 167	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 99	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°155	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n° 2 et le n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD DE LA SOURCE					
		n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD DELAUP					
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
BOULEVARD DU RIOU					
		face au n° 13 bis	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	contre allée
		face au n° 17 bis	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	contre allée
BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE					
		Capitainerie Port du Mouré Rouge - parking	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD EUGENE TRIPET					
		n° 20	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 14	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	
BOULEVARD GENERAL VAUTRIN					
		face au n°13	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
BOULEVARD JEAN HIBERT					
		n° 8	1	<nul>	<nul>
		n° 10	1	<nul>	<nul>
BOULEVARD LOUIS NEGRIN					
		n°21	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 2 - 6	5	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		face au n° 2	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
BOULEVARD MONTFLEURY					
		n°2	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
PASSAGE FRAGONARD					
		devant Immeuble le fragonnard entrée A	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
PLACE COMMANDANT MARIA					
		face au n° 8	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
ROND POINT DUBOYS D'ANGERS					
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE ACHARD					
		n° 1	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE AURELIENNE					
		n° 6	2	30 MN MAXI ; DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 12H ET DE 14H A 18H - LE SAMEDI DE 9H A 12H, LE STATIONNEMENT D'UNE DUREE SUPERIEURE A 30 MN EST INTERDIT - LIBRE AU-DELA	<nul>
RUE BOUCICAUT					
		n°17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE BUTTURA					
		n°13	1	de 7h30 à 18h30 - 15 mn Maxi	<nul>
		n° 12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE DE LA VERRERIE					
		face au n2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°10	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au kiosque n°26	1	20 mn Maxi	<nul>
		n°5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE DE MIMONT					
		n° 39	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 40	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DE ROQUEBILLIERE				
		N 3	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	RUE DE RUSSIE				
		n° 17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DES SERBES				
		n°11/15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DES SUISSES				
		au droit du n° 16	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DOCTEUR BALOUX				
		face au Marché	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h +réservé Marché du mardi au dimanche de 4 h à 15h30	<nul>
		n°11	5	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		face au n°21	8	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	RUE DU BOSQUET				
		n° 5-7	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE FELIX FAURE				
		face au 7 et 9	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au 23	1	de 11h à 4h - 30 mn Maxi 7j/7	<nul>
		face au 23	1	de 11h à 4h - 30 mn Maxi 7j/7	<nul>
	RUE GEORGES CLEMENCEAU				
		n° 34	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 50	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 83	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face n°1	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°58	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°75	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE JEAN DE RIOUFFE					
		n° 6	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	(angle Antibes - SE)
RUE JEAN GRAS					
		n° 17	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n° 2	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n° 38	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
RUE JEAN HADDAD SIMON					
		n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE LECERF					
		n° 9-11	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE LEON NOEL					
		n°39	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE LOUIS BLANC					
		n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n° 8 et le n° 12	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n°4 et le n°6	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
RUE LYCKLAMA					
		face au n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
	RUE MARCO DEL PONTE	N 34	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA	n°12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE MARECHAL FOCH	n°8	1	de 8h à 20 h - 15 mn Maxi	<nul>
	RUE MARIUS MONTI	n° 24	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE MERLE	n° 21	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE MOZART	n°2	2	24h / 24 h - 7j / 7 - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE PASTEUR	n°15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE RAPHAEL	n° 2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°4	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE SERGENT BOBILLOT	n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE TROUBADOUR	n° 1	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	TRAVERSE BEL-AIR	n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
Place dépose minute	Total Nombre de places		284		
AVENUE ANTHONY DOZOL					
	face au n°24	4	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche CANTAGRILLOU	
AVENUE BEAUSEJOUR					
	face au n°8	4	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
AVENUE BENEFIAT					
	n° 8	4	Réservé Cars Scolaires / Période Scolaire / Lundi 7h45-12h ; 13h45-17h45 / Mardi 7h45-12h ; 13h45-16h15 / Mercredi 7h45-9h45 / Jeudi 7h45-12h ; 13h45-17h45 / Vendredi 7h45-12h ; 13h45-16h15 / Libre au-delà	<nul>	
AVENUE D'ORIENT					
	10	3	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
	10	2	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
AVENUE DE GRASSE					
	entre le n° 176	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà et cars scolaires	BISE ET HOP école Jacqueline de Romilly	
AVENUE DE LA BARONNE					
	n°9	10	2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30	BISE ET HOP ECOLE MAURICE ALICE	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE DE LERINS					
	face n°45 - école Croisette		4	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école de la Croisette
AVENUE DES BROUSSAILLES					
	face au n° 3 école maternelle des Broussailles		5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Jacqueline de Romilly
AVENUE DES CIGALES					
	MJC Giaume		5	Bises et Hop 15 min maxi tous les jours entre 8h30 et 17h30 ; Pas de limitation de durée de stationnement pour les minibus des activités	<nul>
AVENUE DU PETIT JUAS					
	entre le n°5 et le n°11		6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école E. VIAL
AVENUE FRANCIS TONNER					
	n° 11		9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
	n° 6		3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY					
	n° 20		3	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche des P'tits Mouss

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE MARECHAL GALLIENI					
		entre le n° 51 et le n° 53	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école MAURICE ALICE
		n°66	4	2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30	BISE ET HOP école MAURICE ALICE
AVENUE MAURICE CHEVALIER					
		PARKING BASTIDE ROUGE	2	2 mn maxi	<nul>
AVENUE MICHEL JOURDAN					
		n° 152	5	En période scolaire 2 mn maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP école Goscinny
AVENUE PIERRE POESI					
		Av. Piierre Poési contre allée salle des fêtes	2	Dépose Minute 2 mn MAXI	<nul>
AVENUE SAINT-LOUIS					
		PARKING ST LOUIS	6	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche les P'tits Mouss
		PARKING ST LOUIS	1	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche les P'tits Mouss
AVENUE SAINT-NICOLAS					
		n° 37	5	5 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph
BOULEVARD D'OXFORD					
		face au n°24	4	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au	BISE ET HOP école Lochabair

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
				delà	
		n° 22-24	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école Lochabair
	BOULEVARD DE LORRAINE				
		n° 20	3	En période scolaire 15 mn Maxi - Libre au delà	Ecole Juive Cannes
	BOULEVARD DU RIOU				
		contre allée n° 73	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-19h ; Libre au delà	BISE ET HOP écoles MERO - STANISLAS
		n° 22	3	de 7h à 19h - 15 mn Maxi - libre au delà	BISE ET HOP crèche les genets
	BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO				
		entre le n° 16 et le n° 18	2	15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au Vendredi / 8h-9h / 11h-12h / 13h30-14h30 / 16h-18h / Libre au-delà	Crèche des Muriers
	BOULEVARD GUYNEMER				
		Coté Lycée Stanislas (zèbra bus)	4	Réservé Cars Scolaires - Période Scolaire / 7h30-18h30 / VL en dehors de ces périodes	Lycée Stanislas
	BOULEVARD HONORE SOUSTELLE				
		n° 12	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école élémentaire Bocca Verrerie
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN				
		n° 33	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école Bocca Centre
	BOULEVARD VALLOMBROSA				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		entre n°26 et n°32	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-19h ; Libre au delà	BISE ET HOP écoles MERO - STANISLAS
	CHEMIN DE L'ECOLE				
		<nul>	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Frayère
	CHEMIN DE LA FRAYERE				
		face au n° 19	5	15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au Vendredi / 7h30-9h30 / 11h30-12h30 / 13h15-14h30 / 16h30-18h30 / Libre au-delà	Crèche des Elfes
	COUVERTURE DE LA VOIE FERREE				
		au dessus de la gare SNCF	88	20 mn gratuit / 1€ de 20 mn à 30 mn / 1€ par 15 mn supplémentaires	Gare SNCF
	IMPASSE SOPHORA				
		n° 8	6	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche la Pastourelle
	PLACE DES ORANGERS				
		Ecole Méro	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école Méro
	RUE ALPHONSE LAMARTINE				
		Ecole F. Mistral	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école F. Mistral
	RUE DE LILLE				
		face au n°9	1	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche l'art de grandir

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
RUE DE METZ					
	n° 5		1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP Face Ecole Vagliano
	face n° 9		2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Miniconi
	n°11		1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école vagliano miniconi
	face au n°4		2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP face école Miniconi
RUE DES SUISSES					
	n° 24		3	En période scolaire 2 mn maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP école Stanislas
	n° 39 (face au n° 24)		2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h15-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h45 / 16h15-18h / Libre au delà	Face Ecole Stanislas
RUE DOCTEUR BALOUX					
	n° 27		1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	<nul>
	n° 25		1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 25	1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	<nul>
	RUE HONORE DE BALZAC				
		école St Exupéry	9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école St Exupéry
	RUE HONORE ESCARRAS				
		n° 1	2	15 mn maxi ; 8h à 19h amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche Montessori
	RUE LACOUR				
		n° 4	3	15 mn Maxi - Toute l'année sauf mois d'août / Du Lundi au Vendredi / 8h-10h / 11h30-12h15 / 14h-18h / Libre au-delà	crèche les Bambins
	RUE LEON NOEL				
		n° 11	2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph
	RUE LOUIS BLANC				
		n° 26	1	2min autorisées du lun au sam de 10h à 21h30	Studio 26
	RUE RENE DUNAN				
		entre le n° 13 et le n° 15	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP écoles Mûriers
		devant le collège des Muriers	3	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS
		devant le collège des Muriers	4	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
Place dépose minute mutualisée en arrêt minute	Total Nombre de places		6		
	RUE LEGOFF				
		n°2	3	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
RUE LOUIS NOUVEAU					
		n°26	1	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
		n°25	2	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
Place livraison	Total Nombre de places		213		
	ALLEE DES CORMORANS				
		entre le n° 1 et le n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
ALLEE DU CARIMAI					
		devant parcelle AN0072	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE BEAUSEJOUR					
		n°2	2	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DE GRASSE					
		n°309	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 259	1	centre transfusion sanguine	EFS
		n°317-319	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DE LA BARONNE					
		n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DE MADRID					
		2	<nul>	Oui	<nul>
AVENUE DE VALLAURIS					
		face au n°1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	<nul>
AVENUE DES ANGLAIS					
		n° 22	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(angle Carnot)
AVENUE DES MURIERS					
		face au n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DU CAMP LONG					
		entre n° 13 et n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DU PRADO					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
AVENUE DU ROI ALBERT 1ER					
		face au n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Jean Marie Glacier
AVENUE DU VERT COTEAU					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	angle Broussailles (coté sud)

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE FRANCIS TONNER					
		N 63	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		N86	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		N 123 - 121	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 215	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (contre allée)	
		N 143	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		contre allée Mairie Annexe de la Bocca n°21	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		N 151	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER					
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Intermarché	
AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY					
		n°10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°24	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°7	1	livraisons de 8h à 10h du lundi au vendredi <nul>	
AVENUE MARECHAL GALLIENI					
		face au n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Glacier Vilfeu	
AVENUE MARECHAL JUN					
		face au n°85	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 159	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Cannes Aquafrais	
		n° 32	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		122	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Linge Location (5m)
		n° 79	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 42	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER				
		PARKING BASTIDE ROUGE	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN				
		entre le n° 57 et le n° 59	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au n° 75 et le n° 77	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n°80	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°93	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au parking Troncy	1	<nul>	<nul>
	AVENUE PRINCE DE GALLES				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	AVENUE REINE ASTRID				
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	AVENUE SAINT-JEAN				
		n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	AVENUE SAINT-LOUIS				
		n° 39	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD CARNOT				
		n° 33	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 111 et le n° 113	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		entre le n° 40 et le n° 42	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n°73	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 75 et le n° 77	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 54	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 21 et le n° 23	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre n° 15 et n° 17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 32 et le n° 34	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 66	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 55 et le n° 57	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		entre le n° 12 et le n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 91	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 99	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
BOULEVARD D'ALSACE					
		n° 62	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 29	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 53	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(Angle Volta - devant casino)
BOULEVARD DE LA CROISSETTE					
		n° 65 non accessible pendant travaux	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		face au n°35 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°42 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°45 provisoire sur	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		piste cyclable			
		face au n°48 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°52 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°58 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°59 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°63 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°65 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n°73 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		à l'arrière de la Malmaison	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
BOULEVARD DE LA FERRAGE					
		n° 17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 29	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE					
		n° 105	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 141	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 75	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
BOULEVARD DE LORRAINE					
		n° 30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		face au n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
				- 30 mn Maxi	
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU				
		face n°30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		98	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD DU MOULIN				
		n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU				
		n° 17 ter	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(contre allée)
	BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO				
		Face au n32	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE				
		N 112	1	livraison de 8h à 11h - 30 mn Maxi Lun au Ven	<nul>
	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN				
		n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		contre allée face au n°27	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN				
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY				
		entre le n° 17 et le n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		face au n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n°5	1	Livraison 7 jours sur 7 -	Bibliobus le Mardi de 24h sur 24h sauf Bibliobus 9h30 à 11h00

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
le Mardi de 9h30 à 11h00					
BOULEVARD VALLOMBROSA					
	n° 11	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>	
CHEMIN DU DEVENS					
	n° 13 bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>	
IMPASSE SAINT-PAUL					
	n°5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>	
PLACE DE LA GARE					
	face au n°2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
	devant gare SNCF	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
	devant gare SNCF	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
PLACE GAMBETTA					
	n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(coté Alléis) - 30 mn Maxi	
QUAI SAINT-PIERRE					
	face au n° 9/10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
	face au n° 16/17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
ROND POINT DUBOYS D'ANGERS					
	n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(angle Amouretti) - 30 mn Maxi	
	n°2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi	
RUE ACHARD					
	n° 7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>	
RUE ANDRE CHAUDE					
	n° 10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	GIRY TRAITTEUR	
RUE BOUCICAUT					
	n° 2/4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>	
RUE COMMANDANT					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
VIDAL					
		face au n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
RUE D'ALGER					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
RUE D'ANTIBES					
		n° 66	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 49	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 135	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 109	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 72	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 145	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
RUE D'ORAN					
		face au n° 9bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (face rue Alger - - 30 mn Maxi place Lamy) Bibliobus le Mercredi de 13h30 à 17h	
RUE DE CANNES					
		Faculter des Métiers	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE DE L'ORPHELINAT					
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (face au n° 5)	
RUE DE LA PRADERIE					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE DE LA VERRERIE					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DE LILLE				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE MIMONT				
		entre le n° 36 et le n° 38	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 28	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE RUSSIE				
		entre le n° 2 et le n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Schneider Fleurs
	RUE DE SUFFREN				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE TURCKHEIM				
		face au n°12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DES FRERES PRADIGNAC				
		n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DES MIMOSAS				
		n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DES SERBES				
		n°11/15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		face au N°17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DOCTEUR BALOUX				
		face au 11 le long de La Poste	1	<nul>	<nul>
	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE				
		n°18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DU CHATAIGNIER				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		face au n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE DU ONZE NOVEMBRE				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE DU PORT				
		derrière Radisson	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE DU QUATORZE JUILLET				
		entre le n° 11 et le n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE EMMANUEL SIGNORET				
		n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	au droit de l'hôtel coté ouest - 30 mn Maxi
	RUE FELIX FAURE				
		face au n° 13 - 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		face au n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE FREDERIC AMOURETTI				
		au droit du théâtre	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE GENERAL FERRIE				
		face au n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE GEORGES CLEMENCEAU				
		n° 24	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 36	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE HENRY RUHL				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE JEAN DAUMAS				
		n°11	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	5 m

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
				- 30 mn Maxi	
		face au n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE JEAN DE RIOUFFE				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	Sander Smids Fleuriste
	RUE JEAN GRAS				
		face au n° 33	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE JEAN HADDAD SIMON				
		entre le n° 7 et le n° 9	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE JEAN JAURES				
		n° 25	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 5	1	8m 4h - 11h30 et 19h - 21h 5m 24h/24	(au nord du marché Gambetta)
		n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	Cannes Enchères
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 26	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		entre le n° 44 et le n° 46	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE LACOUR				
		n°11	1	sauf livraison de 5h à 19h	
	RUE LATOUR-MAUBOURG				
		n° 7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 4 en épi - 30 mn Maxi	
		face au n° 20 A	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h en épi - 30 mn Maxi	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
RUE LECERF					
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (face au n° 11) - 30 mn Maxi	
RUE LEON NOEL					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 52	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE LEOPOLD BUCQUET					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE LORD BYRON					
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (angle Carnot Nord)	
		face au n°27	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Place de livraison mutualisé
RUE LOUIS ARDISSON					
		face au n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
RUE LOUIS BLANC					
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
RUE LOUIS BRAILLE					
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE LOUIS BROUCHIER					
		N9	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE LOUIS NOUVEAU					
		n° 28	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	livraison 15 m hors saison terrasse commerce
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
RUE LOUIS PERRISOL					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		sur rampe qui mène au musée de la Castre	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE MARCEAU				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE MARCELLIN BERTHELOT				
		n°1-3	1	24h/24 - 7j/7	<nul>
	RUE MARCO DEL PONTE				
		N13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA				
		n° 7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE MARIUS MONTI				
		n°22	1	sauf livraison de 6h à 18h	<nul>
	RUE MEDECIN-LIEUTENANT BERTRAND LEPINE				
		n°14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE MERLE				
		angle Louis Braille	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE MICHEL ANGE				
		n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n°6-8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn maxi
	RUE MOLIERE				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE PASTEUR				
		face au n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
	RUE PAUL NEGRIN				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE PHILIBERT DELORME				
		n° 2	1	Toute l'année sauf dimanche et jours fériés - de 6h à 10h30 et de 12h30 à 14h00 - amende 35 € - enlèvement de véhicules - Libre au-delà	<nul>
	RUE RENE VIGLIENO				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE REYER				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE ROUAZE				
		n° 10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE SAINT-HONORE				
		entre le n° 18 et le n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 2 places - 30 mn Maxi	
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 2 places - 30 mn Maxi	
	RUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL				
		face au n°3	1	sationnement interdit sauf livraison de 8h30 à 18h30	<nul>
	RUE SERGENT BOBILLOT				
		n°1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE VICTOR COUSIN				
		face au n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	<nul>
	TRAVERSE DU PETIT JUAS				
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>

Place
livraison
mutualisée

Total Nombre de places 74

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
en arrêt minute					
AVENUE DE GRASSE					
		n° 173	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		n° 50	4	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		face n° 7 à 11	5	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		entre n°211 et n°215	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		n° 263	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		entre n° 31 et n° 33	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		entre n°207	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
AVENUE DE LERINS					
		face aux n° 24/26	1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Bibliobus le Vendredi de 9h à 11h30
		n° 22	1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
AVENUE DES TIGNES					
		n°2	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
AVENUE MARECHAL JUIN					
		n° 66	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	LIVR (66 av Mal Juin)
		n°20	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
AVENUE MICHEL JOURDAN					
		entre le n° 121 et le n° 123	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Parking les Caravelles
AVENUE PIERRE SEMARD					
		Face au n 9	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
AVENUE SAINTE-MARGUERITE					
		entre le n° 22 et le n° 24	3	7H - 13H Livraison 13H - 19H Arrêt Minute 19H - 7H Stationnement	<nul>
AVENUE TRISTAN BERNARD					
		n° 10	1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
BOULEVARD ALEXANDRE III					
		n° 44	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE					
		entre le n° 167 et le n° 169	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Bibliobus le Mardi de 13h à 14h
BOULEVARD DE LA					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
SOURCE					
		N 10	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU					
		n° 6	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE					
		N 100	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		N 112	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		N 146	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
PLACE GAMBETTA					
		coté marché niveau passage Chateaudun	1	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<nul>
		coté marché entre la rue Teisseire et la rue Chabaud	4	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<nul>
		coté marché niveau passage Chateaudun	4	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<nul>
RUE JEAN HADDAD SIMON					
		n° 19	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
RUE LOUIS NOUVEAU					
		n°7	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n°20	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	livraison 15 m hors saison terrasse commerce
RUE MERLE					
		n° 17	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
		n°1	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
RUE REYER					
		n° 7	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>